

SYNDICAT DES PÊCHEURS DES PÊCHEURS DE REIMS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015

le dimanche 28 février 2016
salle des Régates Rémoises



ASSOCIATION AGRÉÉE de PÊCHE et
de PROTECTION du MILIEU AQUATIQUE
Depuis le 18 Juin 1893



ASSOCIATION AGRÉÉE de PÊCHE et
de PROTECTION du MILIEU AQUATIQUE
Depuis le 18 Juin 1893

Compte rendu

Ouverture de la séance 9h15 :

Mesdames, Messieurs, Amis Pêcheurs
Bonjour à toutes et à tous

Nous sommes réunis ce jour pour participer à l'Assemblée Générale du Syndicat des Pêcheurs de Reims et de la Région pour l'exercice 2014.

Avant de débiter cette Assemblée Générale, nous tenons à remercier les personnalités qui nous honorent de leur présence, en particulier :

- Monsieur LANG Stéphane Conseiller Municipal représentant Monsieur ROBINET Arnaud Député Maire de Reims
- Monsieur DE CARLI Claude Président de la Fédération de Pêche de la Marne
- Monsieur OTTO LOYAS Robert, Chef de Pole V.N.F. excusé car il est actuellement souffrant
- Nous remercions également Monsieur BOURQUEL Hervé Président des Régates Rémoises pour sa bienveillance de mettre à disposition la salle de son club
- Et vous tous amis pêcheurs, merci d'être présents afin de participer à cette Assemblée Générale, qui la votre.

Ouverture de la séance :

Je déclare donc ouverte l'Assemblée Générale pour l'exercice 2015.

Avant de débiter nos travaux, nous aurons une pensée particulière pour tous nos amis pêcheurs et membre de leur famille décédés depuis notre dernière Assemblée Générale. En particulier à Madame Simone DUFAYET qui fut membre du Conseil d'Administration et un ami pêcheur de l'équipe PEUGEOT Jean Pierre ALLARD décédé à l'âge de 58 ans. Nous le connaissons depuis de nombreuses années il était à la fois très discret mais néanmoins attachant.

A leur mémoire, je vous demande d'observer une minute de silence.

Je vous remercie.

RAPPORT MORAL ET ADMINISTRATIF :

Depuis le changement de municipalité nos rapports sont demeurés aussi cordiaux que par le passé. C'est pour nous une grosse satisfaction. Cela est primordial afin que nous puissions continuer les actions que nous avons entreprises depuis quelques années.

D'ailleurs Monsieur LANG ici présent nous fait l'honneur d'assister à certaines de nos manifestations.

A ce propos maintenant nous avons été rattachés aux sports après tout pourquoi pas mais à part la pêche de compétition qui demande une bonne condition physique, nous sommes plutôt une activité de loisirs.

Auparavant nous étions plutôt classés à l'environnement ce qui était plus en rapport avec notre passion, car les pêcheurs et les chasseurs ont été les premiers défenseurs de la nature, bien avant que l'écologie et les verts se placent au sommet de l'actualité.

Bien entendu cela ne remet pas en cause notre divertissement que nous ferons perdurer le plus longtemps possible.

L'année 2015 fut moins difficile à gérer que la précédente car les membres du comité ont eu fort heureusement moins de soucis de santé encore que ce ne fut pas le cas de tous. Mais bon ce fut tout de mieux de ce côté là.

Toutefois tous les projets n'ont pu se concrétiser car la tâche est immense.

Tout de même une satisfaction l'équipe est restée stable mais toujours insuffisante, il nous manque quelques éléments.

Autre point positif les effectifs sont restés à peu près identiques par rapport à 2014, à noter qu'ils avaient tout de même augmentés de 9% par rapport aux autres années qui étaient en baisse constante. En ce concerne les finances la situation s'est légèrement améliorée quelque peu malgré nos problèmes de copropriété qui ne sont toujours pas résolus, mais en passe de l'être dans le courant de l'année. A suivre, le trésorier va vous en parler dans quelques instants.

Pour ce qui est du mécontentement de certains cela perdurera toujours .ce sont sensiblement les mêmes qui reviennent au devant de la scène chaque année. Cela doit être ancré dans leurs gênes. De toute façon ils ne font ni ne proposent rien pour nous aider à améliorer les choses.

Nous leur avons proposé de venir nous rencontrer à la permanence du vendredi mais bien entendu personne n'est venu. La justification qu'ils sont seulement capable d'avancer : cela ne changera rien, c'est trop facile de se dérober.

Sauf pour les carpistes, mais là le problème est différent nous y reviendrons plus tard.

Comme vous pouvez le constater la tâche n'est pas facile. Pour résoudre tout cela du moins en partie il faut une part de bonne volonté de chacun et surtout que les finances suivent.

Avant de procéder à la lecture du rapport moral de l'exercice précédent qui a été adopté à l'unanimité des présents, je vous signale que pour l'exercice 2015 nous adopterons le vote à la majorité des membres actifs présents.

Cela concerne :

- Situation de la vente de carte de pêche
- Réciprocité URNE -EHGO - CHI
- Pêche de la carpe de nuit
- Ouverture de la pêche à la truite et aux carnassiers
- Rappel de nos dépositaires de cartes de pêche
- Rapport d'activités des membres du comité
- Activité Atelier Pêche et Nature
- Programme rempoissonnement
- Travaux effectués par les membres du comité
- Achats de matériels
- Commentaires et résultats des différents concours
- Fête de la pêche
- Rencontre Intercomité
- Problème de recrutement de Garde Particulier

Voilà donc le rappel de l'essentiel de l'exposé de l'an dernier et approuvé par votre Assemblée Générale.

Le rapport Moral et Administratif adoptés à l'unanimité des présents

Nous allons passer maintenant au bilan de l'exercice 2015.

Le bilan financier dont un extrait vous a été remis à l'entrée, va vous être commenté par le Trésorier Monsieur RUFFIER Reynald. A noter que nos comptes sont soumis pour examen au Cabinet DÉCIMALE 11 rue des Bons Malades à Reims.

Nous vous rappelons que ce Cabinet est une Société d' Expertise comptable et de Commissaires aux comptes inscrits au Tableau de l'Ordre de la Région Champagne Ardenne et prêt de la Cour d'Appel de Reims.

LE BILAN FINANCIER :

La parole est donnée à Monsieur RUFFIER Reynald Trésorier du Syndicat des Pêcheurs de Reims et de la Région.

SYNDICAT DES PÊCHEURS
COMpte DE RÉSULTAT 2015

ACHATS DE POISSONS	7 469	VENTES DE CARTES	53 402
ACHATS DIVERS	2 852	PRESTATIONS DIVERS	3 329
BAUX DE PÊCHE LOCATIONS ÉTANG	4 337	PRODUITS FINANCIERS	485
ENTRETIEN DIVERS (étangs, immeubles, matériel)	1 388		
FRAIS ASSEMBLÉES & MANIFESTATIONS DIVERSES DÉPLACEMENTS	11 619	TRANSFERT DE CHARGES & INDEMNITÉS	2 473
IMPÔTS	2 853		
COTISATIONS & FRAIS DIVERS - GESTION	10 047		
AMORTISSEMENTS	3 639		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 678	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5 813		
	59 695		59 695

SYNDICAT DES PÊCHEURS
BILAN 2015

TERRAINS & ÉTANG	333 270	FONDS ASSOCIATIFS	141 778
IMMEUBLES AMORTISSEMENTS	53 357 - 53 063	18 294	REPORT A NOUVEAU 272 431
MATÉRIEL & MOBILIERS AMORTISSEMENTS	84 154 - 67 285	16 869	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 5 813
CRÉANCES CHARGES CONSTATÉS D'AVANCES DÉPOTS & CAUTIONNEMENT	377		
BANQUE CP & TITRES DÉPLACEMENT CAISSE	61 569	CRÉDITEURS DIVERS	10 357
	430 379		430 379

Les comptes sont également examinés par des vérificateurs indépendants du conseil d'administration.

Il s'agit de Messieurs FORGET Gérard et GUILPAIN Marc.

Je donne la parole à Monsieur FORGET Gérard porte parole des vérificateurs aux comptes.
Monsieur FORGET Gérard après avoir contrôlé les comptes donne son accord à l'adoption du bilan financier 2015

Je vous demande donc d'adopter le bilan financier 2015.

Le bilan financier est adopté à l'unanimité des présents.

Je vous rappelle que vous pouvez, pour ceux qu'ils le désirent consulter le livre sur rendez-vous au siège du Syndicat des Pêcheurs.

Comme vous pouvez le constater nos finances sont toujours fragilisées et nous devons redoubler d'attention afin si possible d'améliorer la situation.

C'est un exercice délicat car nous devons continuer à investir pour optimiser notre patrimoine.

Nous devons également dans la mesure du possible conforter notre fond de roulement, car cela est primordial pour obtenir un bon fonctionnement.

SITUATION DE LA COPROPRIÉTÉ :

Concernant nos problèmes de copropriétés, que nous avons évoquées ici même l'an dernier, et bien ceux-ci ne sont toujours pas solutionnés.

La répartition des millièmes établie en 1980 demeure à ce jour toujours inchangé malgré la promesse d'un réajustement courant 2015. Or actuellement il n'en est rien nous payons toujours 20% sur l'ensemble de l'immeuble, alors que nous possédons une des plus petites surfaces.

Malgré plusieurs courriers adressés au syndic, et bien ceux-ci sont restés sans réponses.

Au mois de décembre, la réunion annuelle des copropriétaires a donc eu lieu comme il se doit, inutile de vous dire que là c'était une excellente occasion pour remettre les choses au point.

Le Trésorier et moi-même étions présents.

Comme d'habitude nous nous évertués à faire comprendre à ces gens que la situation ne pouvait continuer de la sorte.

Cette fois ci enfin ils ont fini par admettre que la répartition n'est pas équitable. il était temps rendez vous compte 35 ans qu'ils profitent de votre argent.

Cela mérite de se poser certaines questions depuis que nous avons découvert cette anomalie (3 ans)

Je vous rappelle tout de même que le changement de chaudière nous a couté 12000 €. Là comme vous pouvez le constater nous avons pris une sacré claque.

Pour info cela nous a couté pratiquement 2 années de rempoissonnement.

Comme vous pouvez le constater nous ne pouvons accepter une telle injustice.

Donc nous avons décidé de saisir un avocat afin que le Syndic organise une Assemblée Générale Extraordinaire avec la présence obligatoire de tous les propriétaires concernés.

Car il faut savoir qu'à chaque Assemblée Générale Ordinaire il manque la moitié des intéressés donc il ne peut pas avoir de décision de prise.

Cette fois ci ils seront dans l'obligation d'assister et de participer au débat.

SITUATION DE LA VENTE DES CARTES DE PÊCHE :

Nous allons passer maintenant à l'état des ventes de cartes de pêche et à la liste des dépositaires.

Sur l'année 2014 comme je le vous précisez précédemment nous étions en progression de 9%. pour 2015 fort heureusement nous sommes restés à peu près au même niveau. Nous pouvons nous en satisfaire encore que, la situation peut s'inverser très vite.

Voici le détail en comparaison avec l'année précédente :

Carte :	année 2014	année 2015	
• Majeurs.....	2694.....	2718.....	plus 24
• Mineurs	232.....	246.....	plus 14
• Femmes	167.....	158.....	moins 9
• Découvertes.....	416.....	364.....	moins 52
• Journalières.....	1228.....	1118.....	moins 110
• Vacances.....	30.....	26.....	moins.....4

Ce qui nous donne un effectif actif Plus 29

Et pour l'ensemble.....moins 137

Total 2014 = 4767 Total 2015 = 4630

Donc sur l'ensemble nous accusons une légère baisse sur l'effectif total mais une légère hausse de l'effectif actif.

En ce qui concerne la vignette URNE nous n'avons pas encore les chiffres 2015 mais si on se réfère à la vente des cartes nous devrions atteindre les mêmes chiffres que les deux années précédentes.

Année 2013 = 1243 année 2014 = 1339

Il faut savoir que l'AAPPMA de Reims représente environ 60% des ventes de cartes du département.

La réglementation générale figure sur le mémento 2016 ainsi que sur l'arrêté préfectoral.

Vous avez également le règlement intérieur où toutes les indications vous sont précisées en particulier sur les plans d'eau de la société

Ne manquer surtout pas de vous le procurer chez votre dépositaire lors de l'achat de votre carte de pêche.

Toutefois une bonne nouvelle cette année les prix des cartes n'augmentent pas elles restent au même niveau que 2015.

C'est une bonne initiative car la conjoncture demeure toujours aussi difficile.

Certains pêcheurs se la procurent dans nos deux départements voisins pour quelques euros de moins.

Mais il faut comparer les offres de pêche.

Lorsque l'on fait le calcul des dépenses sur une année pour pratiquer notre loisir cela représente bien peu de chose, surtout que bon nombre pratiquent dans des plans d'eaux privés. Et là quant on regarde le prix de l'action ou de la journée, il y a matière à réfléchir.

Avec la carte interfédérale on peut pêcher pratiquement partout et ce sur le territoire national.

Il y a aussi malheureusement le peu d'engouement des jeunes pour nous rejoindre, ce qui n'assure pas la relève.

Je termine par le problème le plus épineux l'accès sur nos parcours de pêche devient de plus en plus difficile, pour ne pas dire dans beaucoup trop d'endroits impossible.

Nous allons y revenir.

Pour les licences de nuit, qui ne concerne que les pêcheurs de carpes pratiquant sur les étangs de VIEIL ARCY et VRAUX.

En 2014 = 26 - En 2015 = 24

Par contre là nous sommes en baisse mais nous connaissons bien la raison, il s'agit d'un manque crucial de gardiennage, compte tenu que certains le sachant pêchent la nuit sans licence.

Nous vous rappelons que la pêche à la carpe de nuit reste interdite sur les autres étangs, en particulier à GUÉMAUCHAMP.

Si en cours d'année un pêcheur détenteur de la carte majeure (74 €) veut adhérer à l'U.R.N.E. possibilité d'obtenir une vignette volante au pris de 30 € délivrée uniquement sur le site Internet. **www.carte de pêche.fr**

Autre changement pour la carte découverte (Jeunes de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année.)

Auparavant ils pouvaient pêcher à 4 cannes tous modes de pêche confondus, maintenant c'est une seule canne.

Pour toutes les autres cartes pas de changement, toutefois pour plus de renseignements s'adresser au siège (Permanence tous les Vendredis après-midi de 15 à 17 heures) ou chez votre dépositaire.

En ce qui concerne les autres départements en cas de doute prendre contact avec les Fédérations ou les APPMA locales.

D'autre part nous vous rappelons qu'avec votre carte majeure vous avez le droit de pêche à une canne sur tous les lots du domaine public national. Là il n'y a rien de changé.

Depuis sa mise en place il y a trois ans environ la vente des cartes de pêche par Internet prend de plus en plus d'ampleur. La F.N.P.F. souhaite dans un proche avenir que la délivrance de ces produits ne se fasse plus que par ce moyen, afin de supprimer le document papier. Affaire à suivre

Je vous rappelle les noms des dépositaires ou les cartes de pêche sont mises en vente :

- Monsieur COLCY à Fismes
- CORA Cormontreuil **uniquement par Internet**
- DÉCATHLON Cormontreuil
- Monsieur DUVAL à Beine Nauroy
- Madame LEFÉVRE à Cormicy
- Monsieur MOORE à Aulnay sur Marne
- PASCAL PÊCHE à Reims
- LE SOLEIL D'OR à Condé sur Marne
- TERRE ET EAUX à Witry Lès Reims **uniquement par Internet**
- Madame TRIBUT à Selles
- Au VAIRON à Reims
- Monsieur VAN BELLEGHEM à Jonchery sur Vesle

PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT ET PÊCHE TRUITES ET CARNACIERS :

Quelques points importants sur la réglementation :

- La pêche de la carpe de nuit est autorisée du 1 mars au 31 octobre 2016. Attention prendre connaissance des lieux où vous pouvez pratiquer ainsi que respecter la réglementation spéciale.
- La pêche de la truite du 12 mars au 18 septembre 2016. Taille 25 centimètres - 4 prises par jour.
- Pêche au carnassier BROCHET et SANDRE ouverture le 1^{er} mai jusqu'au dernier dimanche du mois de janvier 2017.
- RAPPEL : la pêche est interdite dans les 50 mètres en amont et aval à partir des portes et des bouchures des écluses.
- Pour les autres points de la réglementation se reporter à l'arrêté préfectoral et au règlement intérieur.

L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Lors du dernier trimestre ont eu lieu les élections des conseils d'administration des AAPPMA sur l'ensemble du territoire national.

Cela faisait tout de même 7 ans qu'elles n'avaient pas été organisées, habituellement c'est 5 ans mais la FNPF a décidé de s'aligner sur les renouvellements des baux de pêche. Donc prolongation de 2 ans.

Maintenant les mandats sont octroyés jusqu'en 2020. En ce qui nous concerne celles-ci ont eu lieu le 07 novembre 2015.

Malgré l'information largement diffusée :

- Dépositaires articles de pêche
- Distribution de formulaires au bord de l'eau
- Internet
- Plusieurs articles dans la presse locale

Et bien comme malheureusement nous nous y attendions il y a eu très peu de pêcheurs qui se sont sentis concernés.

Seulement 7 sont venus voter, au scrutin précédent il y en avait eu tout de même 15 rendez vous compte sur plusieurs milliers d'adhérents. C'est désespérant car lorsqu'il s'agit de se prononcer et de s'investir il n'y a plus personne.

Une seule liste a été constituée, elle reprenait tous les membres en place et fort heureusement il n'a pas eu de défections. Donc forcément elle a été reconduite intégralement.

Il y a tout de même un nouveau venu, mais il était déjà parmi nous depuis plusieurs mois. Il s'agit de Monsieur Dany DELSUC.

Bien entendu les mauvaises langues diront cela ne sert à rien de se déplacer car il n'aura pas de changement.

C'est trop facile.

Comme chaque année je vous rappelle que tous les membres du comité sont des bénévoles (quoi qu'en pense certains).

Je vais donc vous les présenter en vous indiquant le rôle qui leur est attribué.

Au comité personne n'est là pour la gloire ou faire bien sur une carte de visite. Tout le monde travaille

Composition du Bureau :

- Président : REMY Jean Pierre
- Vice Président : ROULANCE Jacques
- Secrétaire : DULOQUIN Daniel
- Trésorier : RUFFIER Reynald

Les membres :

- BENOMART Julien : responsable de l'étang de Puisieux. Il effectue toutes les tâches au niveau des travaux.
- CUNY Nicolas : moniteur APN + travaux
- DELSUC Dany : travaux + rempoissonnement
- DUSAUTOIR Alain : moniteur APN + travaux + rempoissonnement
- ÉTIENNE Maryse : responsable APN + assure l'intendance des manifestations
- ÉTIENNE Jean Jacques : responsable APN + travaux + rempoissonnement
- GAUTHIER GENSOUL Franck : travaux + bientôt moniteur APN
- GILBERT Serge : responsable de la maintenance du matériel + travaux + rempoissonnement
- SAMUEL Jean Louis : moniteur APN + travaux + rempoissonnement

Certains parmi vous l'ont peut être remarqué Daniel PICARD notre ancien secrétaire ne figure pas dans le bureau ni dans le conseil d'administration.

La raison c'est qu'il a souhaité redevenir Garde Particulier, c'est une très bonne initiative de sa part il connaît très bien cette activité puisqu'il a rempli ce rôle avec succès dans les années passées.

Il a obtenu son agrément fin décembre et a prêté serment au tribunal début janvier.

Il faut savoir que les gardes sont indépendants ils fonctionnent sous la responsabilité de leurs présidents respectifs.

Voilà donc pour l'instant la description des membres en place. Toute fois la porte n'est pas fermée, il reste 2 postes à pourvoir pour renforcer l'équipe mais il peut aussi y avoir d'autres personnes qui souhaitent se porter volontaires pour nous aider ponctuellement en tant que pêcheurs.

Ils seront les bienvenus et nous les accueillerons avec plaisir.

PROGRAMME REMPOISSONNEMENT :

Nous allons passer à la rubrique qui fait toujours autant parler, c'est à dire les rempoissonnements. Gros sujet de controverses car il nous est impossible de contenter tout le monde. Malgré tout le soin que nous pouvons y apporter, il y aura toujours des mécontents. Il fallait faire comme ceci et pas comme cela. Chacun détient la meilleure formule.

Il faut que chacun sache qu'il y a tout de même un élément très déterminant c'est la finance.

Cette année nous n'avons pas eu de difficultés pour les approvisionnements que nous nous étions fixés. Comme nous travaillons avec le même pisciculteur depuis 5 ans nous bénéficions d'une certaine priorité par rapport à d'autres clients.

Nous avons donc acheté :

- Gardons 1050 kilos
- Carpes 300 kilos
- Tanches 400 kilos
- Brochets 100 kilos

Ce qui fait 1850 kilos de poissons pour une somme de 6424 €.

Donc la quantité est à peu près équivalente à l'année précédente.

Les gardons et les tanches ont été réparti dans le canal de VAUDEMANGES à la MAISON BLEUE ainsi qu'aux étangs de PUISIEULX et PIGNICOURT.

Les carpes aux étangs de GUEMAUCHAMP, VIEIL ARCY et VRAUX.

Les brochets dans le canal de VAUDEMANGES à la MAISON BLEUE, aux étangs de PIGNICOURT et VRAUX.

En ce qui concerne les truites 250 kilos ont été déversé pour l'ouverture à l'étang de GUEMAUCHAMP-La rivière VESLE à FISMES - SAINT BRICE - et REIMS Fléchambault.

La répartition est la suivante un tiers à l'étang et deux tiers dans la rivière.

Le coût des truites représente une somme de 1044 €

Nous vous rappelons que par souci d'économie les rempoissonnements sont effectués par nos soins depuis plusieurs années avec le camion de la Fédération et notre propre véhicule.

Sachant qu'il faut 4 à 5 personnes pendant quatre bonnes demi-journées (6 à 7 heures par voyage) pour mener à bien ces opérations et ce dans des conditions climatiques quelques fois difficiles. Heureusement ce ne fût pas le cas cette année.

Si nous faisons appel à un pisciculteur classique cela nous coûterait 2000 à 3000 € de plus pour des quantités à peu près identiques.

MAINTENANT NOUS ALLONS ABORDER LE PROBLÈME DES CORMORANS ET DU SILURE :

Sur ce sujet tout a été dit et écrit, nous n'avons toujours pas trouvé de moyens puissants pour diminuer ses populations d'une manière efficace. Beaucoup de techniques ont été testé mais sans résultats significatifs. Mis à part le tir et encore ce n'est pas facile. Quant aux quotas autorisés ils sont bien trop faibles par rapport à la quantité présente sur tout le territoire français.

Toutefois il semblerait que l'hiver dernier (très doux) a permis une invasion moins importante que les années précédentes encore que cela ne soit pas une certitude sur l'ensemble de l'hexagone.

Pour l'instant il faudra toujours faire avec tant que les autorités compétentes ne prendront pas comme on le dit le taureau par les cornes. Afin d'éradiquer comme par le passé le problème à sa base. Mais là c'est une autre histoire car la puissante L.P.O. veille au grain.

Nous allons reparler du silure, car il y a toujours et de plus en plus les pour et les contres. Les spécialistes qui le recherchent les adorent, d'autres les détestent.

Mais maintenant il faut bien comprendre qu'il faut faire avec, il est présent à peu près partout.

Son pouvoir de reproduction est très important et il n'a pas de prédateurs. Forcément il entre en concurrence les autres carnassiers, donc il faut une quantité de poissons fourrage très importante afin de satisfaire tout le monde.

Il faut tout même se rendre à l'évidence, dans beaucoup d'endroits, c'est la main de l'homme qui l'a introduit.

Pour les amateurs de poissons trophées c'est un grand plaisir et une énorme satisfaction de capturer un spécimen et le remettre dans son élément en espérant le reprendre lors d'une prochaine sortie. Pour les autres ils peuvent s'ils le désirent le déguster, il parait que sa saveur culinaire est reconnue.

Je vous rappelle que le silure bénéficie d'un statut de protection au niveau européen par le biais de la convention de Berne depuis 1979.

RAPPEL DE NOS LOTS DE PÊCHE ET LE COÛT DES BAUX DE PÊCHE:

Voici le rappel de la liste des lots de pêche qui nous sont attribués :

- Canal de l'Aisne à la Marne de Berry au Bac à Condé sur Marne soit 58 km
- Canal latéral à la Marne de Vraux à Tours sur Marne soit 8,50 km
- La rigole de Sept Saulx soit 2,100 km
- La rivière Marne de Matougues à Tours sur Marne soit 18 km

Le tout représente 85 km de rives.

Le coût annuel de location demeure toujours aussi lourd car il représente la somme rondelette de 4017 € que nous versons à l'état sous forme de baux de pêche.

Cette somme est difficilement supportable pour notre budget et je tiens tout de même à vous rappeler que nous sommes les seuls utilisateurs des canaux et rivières à payer un impôt.

De ce fait nous pensons avoir certains droits que beaucoup de personnes auraient tendance à contester ou à oublier.

Bien entendu pour la plupart par manque d'information.

Je vous signale chaque année pour vous rappeler vos droits et informer également les nouveaux venus parmi nous.

Pour plus d'informations se reporter impérativement à l'arrêté préfectoral, le règlement intérieur et le dépliant Infos Pêche édité par la Fédération à disposition chez vos dépositaires.

Cette année il y a du nouveau depuis peu de temps sur la rivière Vesle concernant l'AAPPMA DE REIMS. En effet la Préfecture nous a proposé de nous accorder le droit de pêche de SEPT SAULX à FISMES soit environ 70km.

Cette proposition fait suite à la fin de la première phase des travaux d'entretien effectués par le SIABAVE vu que la plupart des propriétaires riverains ne remplissent pas leur devoir de nettoyage leur incombant.

Il faut savoir que les opérations d'entretien réalisé par le Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Vesle sont financées majoritairement par des fonds publics.

Nous avons donc accepté cette proposition car nous bénéficions d'une gratuité de 5 ans.

Il faut que vous sachiez que cette rivière est classée en 1^{ère} catégorie de SEPT SAULX à PRUNAY (environ 10 km) puis en 2^{ème} catégorie de PRUNAY à FISMES.

Nous attirons votre attention qu'il faudra veiller à respecter la réglementation spécifique de la 1^{ère} catégorie auquel vous n'êtes pas forcément habitués car jusqu'ici Reims ne possédait pas ce genre de lot. L'exercice du droit de pêche gratuit nous oblige à certaines contraintes, les propriétaires riverains conservent le droit de pêche pour eux-mêmes et une partie de leur famille.

En cas de dégradation nous serions tenus de réparer les dommages subis par le propriétaire riverain.

Ainsi que de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et de gérer les ressources piscicoles.

Donc évitez de passer dans les endroits bien entretenus par les riverains, de ne laisser aucun détritrus ceci afin d'éviter tout conflits.

Je vais de nouveau vous énumérer les nombreux problèmes que rencontrent nos pêcheurs pour pratiquer leur loisir.

Bien entendu la situation ne s'est pas améliorée loin s'en faut.

La liste est toujours aussi longue car depuis l'an dernier non seulement ça ne s'arrange pas, cela aurait même tendance à s'aggraver. C'est insupportable vous avez le droit de payer et de ne pas vous plaindre.

- Circulation interdite sur les chemins de halage, par ailleurs l'entretien laisse à désirer dans de nombreux endroits, mais il faut dire que depuis quelques années la réduction de personnel de chez V.N.F. a été importante. Ce n'est pas nous APPMA qui allons le faire nous n'en avons pas le temps ni les moyens. D'ailleurs ce n'est pas notre rôle. Mis à par l'organisation des concours où là nous essayons d'obtenir des emplacements propres.

Je continue :

- Parties boisées et champs cultivés jusqu'à ras des berges.
- Coulée verte avec des barrières et des portails interdisant l'accès.
- Présence permanente le long des rives de nomades ou gens du voyage plus ou moins sédentarisés.
- Berges dangereuses avec des hauts bords et des éboulements.
- Courant rapide, crues ou lâchers venant du Lac du Der lors de la vidange.
- Lit de la rivière encombré et aussi des niveaux très bas en de nombreux endroits pendant la période estivale.

Je m'arrête là car tous ces problèmes deviennent récurrents.

Je propose à Monsieur OTTO LOYAS de se voir dès qu'il sera disponible pour discuter de certains points qui nous interpellent de nouveau :

- Nouvelle mise en place de panneaux d'interdiction de circuler.
- Mise en place de tas de terre injustifiée barrant certains chemins près des berges. Ainsi que les poses de barrières
- Manque d'entretien de celle-ci.

En ce qui concerne le Port Colbert : panneaux interdiction de circuler (sens interdit) sauf aux usagers du Port. Ce n'est pas nouveau. Je rappelle que les pêcheurs munis de leur carte sont des usagers du Port les week-end et jours fériés.

Par contre sur la pelouse, rien de changé, où nous avons obtenu l'autorisation de pêche la semaine (grâce à vous il faut le reconnaître).

J'avais souhaité la pose de panneaux stationnement interdit aux poids lourds cela est resté sans suite. Le problème à cet endroit c'est qu'il ya des camions qui stationnent 1 à 2 jours (souvent le week-end) et la plupart du temps ce sont des chauffeurs des pays de l'est. Ces messieurs sans scrupule déversent sur place toutes sortes de déchets et en plus défoncent le terre plein.

D'autre part la Chambre de Commerce a fait installer une barrière dans le port Colbert à hauteur de la centrale à béton. La cause c'est que de nombreux individus sans scrupules y compris certains pêcheurs déversaient ou laissaient leurs détritrus à l'entrée du port.

Nous sommes un peu d'accord sur cette prise de décision, mais ce sont toujours les pêcheurs comme souvent en pareil cas qui sont les plus pénalisés car ils ne peuvent plus accéder avec leur véhicule.

Un passage a bien été laissé pour accéder à pied mais cela est toujours ennuyeux de ne pas avoir son véhicule près de soi avec tout ce qui ce passe maintenant.

Nous avons adressé deux courriers à la personne concernée par cette prise de décision afin d'obtenir une clé pour l'organisation de concours.

Et bien jusqu'ici ceux-ci sont restés sans réponse.

Cela prouve bien une nouvelle fois que les pêcheurs représentent une partie infime de leurs préoccupations.

L'an dernier je vous parlez de l'extension de la voie verte de Saint Leonard à Sillery.

Et bien maintenant vous avez pu constater que celle-ci est devenue réalité.

J'ai participé aux discussions avec les responsables de la mise en œuvre, ne pas confondre avec les concepteurs du projet.

De toute façon sur Saint Léonard il était impossible de ne pas emprunter une autre voie que le chemin de hallage faute de place.

Pour nous pêcheurs ce n'était pas gênant car nous pouvons accéder sur la rive d'en face.

Par contre sur Couraux et Sillery c'est une autre histoire. Sur Couraux la rive opposée est occupée par des entreprises, et sur Sillery il y a la voie pompiers pour accéder à l'usine classée SEVESO.

Comme il n'était pas question de toucher aux arbres et encore moins au système racinaire, la seule possibilité c'était d'emprunter le chemin de halage dans son intégralité. il existe bien un autre chemin en contre bas qui aurait pu être utilisé mais il n'appartient pas à VNF.

D'ailleurs il sert d'accès au site de captage des eaux pour la Ville DE Reims. De toute façon la plupart des voies vertes de France sont implantées au bord de l'eau sinon elle perdrait de leur attrait. Parait-il... Pour ce qui est du Pont de Couraux à Sillery là nous avons été un peu entendus, une bande de 8 à 10 mètres a été laissée à notre disposition, il faut dire qu'il y avait largement la place. Mais le problème c'est que nous pouvons accéder en voiture. Donc au final nous avons perdu 2 à 3km de rive.

En conclusion continuez à payer des kilomètres que vous ne pouvez utiliser et taisez-vous.

Pour en finir nous ne sommes pas opposés aux voies vertes les loisirs doivent exister pour tout le monde mais doivent se partager équitablement et c'est loin d'être le cas.

Pour les uns il y a un péage, pour les autres c'est gratuit. C'est si je ne me trompe ce qu'on appelle l'égalité.

QUELQUES ÉCHOS DE PÊCHEURS NÉGATIFS :

L'an dernier je me suis permis fustiger certains pêcheurs qui prennent un malin plaisir à nous critiquer pour un tas de raisons plus ou moins justifiées.

Cela continue nous ne pouvons les en empêcher, il faut bien qu'ils s'occupent quand ils ne sont pas au bord de l'eau encore que même là cela ne les gêne pas.

Mais bon restons au dessus de toutes ces polémiques, nous les invitons sans cesse à venir nous rencontrer à la permanence du vendredi après midi mais là nous ne les voyons pas.

Nous les invitons à participer à l'Assemblée Générale mais ils refusent de se déplacer car d'après eux cela ne changera rien. C'est trop facile de se dérober.

Je crois surtout qu'ils n'ont pas le courage ni la franchise de venir exposer leurs critiques qui bien entendu la plupart du temps sont négatives. C'est trop facile, la critique constructive est un art beaucoup plus délicat, mais je doute que la plupart de ces personnes sachent la pratiquer.

De plus s'exprimer devant une Assemblée ce n'est pas certainement à la portée de ces détracteurs.

Ce qui est fort déplaisant c'est le dénigrement systématique, la plupart de leurs arguments sont infondés. Bien souvent par manque d'informations fiables et surtout par une pratique fréquente du mauvais esprit.

Nous leur demandons de venir nous rejoindre de temps à autre pour apporter leur contribution, là ils verront ce que c'est de consacrer de son temps et ce bénévolement.

Ils pourront aussi constater que les soi disant avantages pécuniers ou autres qui parait-il nous bénéficions n'ont aucun rapport avec les réflexions saugrenues (quelques fois méprisables) qu'ils diffusent abondamment dans le monde de la pêche rémoise, c'est n'importe quoi.

Nous espérons que ce message (certes un peu dur mais très réaliste) sera largement diffusé nous n'en doutons pas.

Tous ces détracteurs se reconnaîtront.

Le seul argument qu'ils sont capables de mettre en avant, c'est qu'ils prendront leur carte dans les départements voisins.

Certains l'ont déjà fait et ensuite ils sont revenus vers nous.

Mais qu'ils sachent surtout bien l'herbe n'est pas toujours plus verte ailleurs.

D'autre part comme ils ne connaissent pas les dirigeants de ces APPMA ils seront bien en peine pour les critiquer à leur tour là il va y avoir un manque

Quant à nous APPMA de Reims si tel est le cas et nous ne les écouterons plus, à moins qu'un jour ils décident de revenir vers nous.

Il faut savoir aussi que de nombreux pêcheurs des départements voisins viennent nous rejoindre. Il doit y avoir une raison.

Autres problèmes souvent évoqués, nous entendons fréquemment Il n'y a pas de poissons à Reims et ce depuis de nombreuses années.

Pour lancer cette affirmation, il faudrait déjà un moyen fiable pour faire l'inventaire du cheptel et ce sur de nombreux kilomètres. Ces déclarations sans preuves viennent d'ailleurs le plus souvent de ces mêmes détracteurs. Les rempoissonnements ne sont pas suffisamment importants. Là c'est une question de moyen et encore rien ne prouve que ce soit profitable.

On nous dit aussi, on ne prend pas ou peu de petits poissons et ce malgré les alevinages qui sont réalisés. C'est un peu vrai mais les petits poissons sont les proies des carnassiers, (c'est la loi de la nature) mais ceux qui en réchappent, finissent par grossir.

Par contre et heureusement nous le constatons à maintes reprises, il y a du beau poisson à Reims. Il est vrai que les pêcheurs lorsqu'ils opèrent seuls ou avec quelques amis font souvent de belles pêches. Beaucoup d'entre vous ici peuvent en témoigner. Certaines fois ce n'est pas le cas, c'est le poisson qui décide. Cela fait parti du charme de la pêche, la vérité du jour n'est pas forcément celle du lendemain. Alors arrêtons de dire, il n'y a pas de poissons chacun sait qu'il y en a, mais il est très sollicité et souvent sur les mêmes endroits donc difficiles à prendre.

Par contre, nous reconnaissons que lors d'organisation de compétitions en alignant plusieurs dizaines de pêcheurs et bien là les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de nos espérances. Surtout que certains compétiteurs viennent pêcher sur les parcours pendant plusieurs jours auparavant.

Ce n'est pas une consolation mais lorsque nous examinons les résultats des départements voisins ou APPMA voisines malheureusement ce n'est souvent guère mieux.

Revenons sur le canal de Reims souvent dénigré, nous essayons de comprendre les causes évoquées régulièrement.

Il y a plusieurs constats à faire. Sur pratiquement tout son parcours il est bétonné ainsi qu'aménagé de palplanches, la navigation est intense surtout à la belle saison avec le tourisme fluvial et les sports nautiques. Côté commerce cela est moindre, de toute façon il faut un peu de bateaux sinon la pêche est difficile. La plupart des ports ont été transformé en halte nautique ou occupés par les bateaux logements. Donc tous ces aléas ne favorisent pas la reproduction du poisson comme dans le passé. Il n'y a plus ou peu d'herbiers, de bords cassés, ni d'abris pour favoriser l'éclosion et la vie des alevins. Nous posons des frayères (une vingtaine) mais c'est insuffisant il en faudrait beaucoup plus. Ce n'est guère possible financièrement et en moyen humain. En résumé les alevins sont tellement ballottés, il faut qu'ils soient robustes pour résister.

On cite souvent en exemple le canal latéral à l'Aisne appelé aussi canal des Ardennes.

Ce canal nous le connaissons bien, les berges ne sont pas ou peu aménagées.

Donc il y a beaucoup d'herbiers, de buissons, de taillis qui bordent les rives, là toutes les conditions sont réunies pour obtenir de bonnes reproductions.

Il y a aussi moins de navigation, les ports sont moins industrialisés et les haltes nautiques plus rares.

Ce qui fait que les conditions sont plus favorables pour une pêche plus productrice.

En ce nous concerne, nous faisons avec ce que l'on a.

D'autre part je vous rappelle tout de même que les canaux ont été créés pour la navigation.

Nous allons aborder le chapitre consacré aux étangs et là nos problèmes ne se sont pas arrangés.

Nous sommes très peu intervenus par manque d'effectif valide comme je vous l'ai précisé auparavant.

Malgré de nombreux appels pour venir nous aider, personne ne s'est porté volontaire.

Donc résultat les berges sont en mauvais état, de ce fait nous nous trouvons devant une masse de travail colossale.

Nous avons investi dans du matériel (2 motofaucheuses coût 2000 €) c'était nécessaire car souvent nous avons travaillé avec un matériel plus ou moins obsolète, fréquemment en panne donc beaucoup de perte de temps. Il faut dire aussi que ces machines ne sont pas toujours adaptées pour certains travaux.

Gros souci que je tiens à signaler, nous trouvons de plus en plus de bobines de fil dégradées (perruques). Cela est intolérable, quant nous les attrapons avec les machines, soit c'est une grosse perte de temps pour les extirper des lames et des roulements et quelques fois c'est l'arrêt total pour le reste de la journée. D'autre part c'est un piège redoutable pour les oiseaux.

Mais allez faire comprendre à ces gens sans scrupules que la nature n'est pas un dépotoir.

A ce propos nous trouvons une quantité d'ordures et déchets en tout genre de plus en plus importants dû à certains pêcheurs indécents et aussi à des fêtards qui viennent festoyer au bord de l'eau le soir en fin de semaine malgré qu'ils se trouvent sur des terrains privés, mais ça ils n'en ont rien à faire.

Pour éradiquer ce problème là c'est une autre histoire lorsque l'on voit ce qui se passe partout en ville, en campagne, dans la forêt malgré tous les efforts consentis, rien n'y fait, c'est une question d'éducation. Le chemin sera très long.

Dans la continuité nous allons parler des étangs.

PARLONS DE L'ÉTAT DES ÉTANGS :

VIEIL ARCY :

Depuis quelques temps cet étang nous pose d'énormes problèmes. Végétation énorme difficile à contrôler.

De nombreux arbres cassés, la tempête récente n'a fait qu'envenimer les choses. Problèmes d'herbes à partir du mois de mai ce qui rend l'étang quasi impénétrable jusqu'au mois d'octobre.

Accès de plus en plus difficile cause chemins en très mauvais état. Peu d'emplacements pour s'installer dans de bonnes conditions. Je m'arrête là car il y a plus grave.

Depuis que l'étang a été mis en réciprocity totale, il y a de nombreux pêcheurs du département de l'Aisne qui ont pris possession du site.

Malheureusement il y a une bande malfrats (et oui je me permets de les appeler ainsi) qui sévissent sur le plan d'eau. Ils se permettent toutes les incivilités possibles et inimaginables. Nous supposons que la plupart d'entre eux ne sont pas en règle au niveau des cartes.

De plus ils pêchent sans licences de nuit avec femmes et enfants ce qui strictement interdit.

Maintenant nous avons un garde (j'en reparlerai tout à l'heure plus en détail) la situation devrait changer. De toute façon nous devons certainement faire appel à la gendarmerie car ce problème sera probablement assez difficile à résoudre pour nous même.

Nous avons eu une réunion dernièrement avec les carpistes (certains sont parmi nous) opérant sur le site pour nous faire part de leurs doléances.

Au moins eux ils viennent nous rencontrer.

Certaines choses ont été défini et éclairci mais tout ne sera pas résolu en quelques jours.

Il va falloir que chacun se prenne par la main au niveau surveillance (certains d'entre vous l'ont déjà fait) car le garde ne sera pas en permanence à VIEIL ARCY, il a un grand secteur à couvrir.

Au niveau des travaux il se peut que nous fassions appel à vous pour nous donner un coup de main, il n'y a que comme ça que nous pourrions éventuellement nous en sortir.

Autre aspect des problèmes, il ne s'agit pas ici de confronter plusieurs populations de pêcheurs - Carpistes - carnassiers et coup dont la cohabitation est parfois difficile voir délicate. Je rappelle que l'étang a été financé par tout le monde, de ce fait tout titulaire de la carte de pêche doit pouvoir pratiquer comme bon lui semble.

Si malheureusement nous n'arrivons pas à rétablir une bonne harmonie autour de ce plan d'eau, nous serons dans l'obligation d'envisager de nous en séparer.

GUÉMAUCHAMP :

Cet étang devient une décharge publique hormis bien entendu certains pêcheurs indécents qui laissent leurs déchets sur places, il y a à la belle saison des bandes de jeunes de Guignicourt et environs qui viennent festoyer le soir en fin de semaine et là c'est épouvantable, je vous laisse le soin d'imaginer ce que l'on retrouve.

Sur le plan d'eau nous sommes confrontés à un trafic de carpes, je vous en ai parlé l'an dernier. Maintenant nous possédons un signalement assez précis de ces individus, nous espérons donc les surprendre au plus tôt afin que cela cesse. De toute façon nous allons nous y employer.

En ce qui concerne la réglementation sur ce plan d'eau, je rappelle que l'utilisation des batteries, bateaux amorceurs, ainsi que la pêche de nuit sont interdits.

Autre problème des peupliers ont été abattus près de la rivière Aisne. Donc une entreprise a procédé au débardage et bien entendu suite aux intempéries ils ont défoncé tout le chemin contournant l'étang jusqu'à la route départementale.

En plus ils ont détérioré et laissé des écorces sur une partie des berges de l'étang.

De ce fait l'accès est devenu quasi impraticable. Bien entendu nous sommes en cours d'identification de cette entreprise afin de la contraindre de remettre le tout en bon état le plus rapidement possible.

PIGNICOURT :

Cet étang est très poissonneux, on y trouve de nombreuses espèces. A la belle saison le site est remarquable, de plus il tout près de Reims (15km).

Malheureusement celui-ci subit des problèmes d'algues et d'herbiers chaque année. L'agriculture toute proche n'y est certainement pas étrangère, le ruissellement nous amène un tas de produits de traitement dont on se passerait bien.

Mais là il peut y avoir une solution, si chacun se prenait par la main. Certains se font fait des places, ce n'est trop difficile j'ai testé moi-même et ensuite nous pouvons pêcher sans problème.

En ce qui concerne le milieu de l'étang c'est moins gênant car cela sert de caches et d'abri pour le poisson.

Sur le site nous avons un problème avec la Mairie.

Le Maire envisage de refaire le chemin à partir des bennes à verre jusqu'à la descente vers le canal. Donc il nous réclame une participation financière car d'après lui ce sont les pêcheurs qui le détériorent. Je lui est fait part qu'il oublie le passage des tracteurs, il prétend qu'ils passent ailleurs.... J'en doute fortement. Nous avons donc décidé de ne pas participer aux frais ainsi que l'AAPPMA de la vallée de l'Aisne pour l'accès du canal.

Dans la mesure du possible utilisez le parking afin d'éviter d'autres soucis.

Il y a des pêcheurs qui déposent leurs détritiques près des bennes à verre, ce n'est pas fait pour ça mais il y a aussi des habitants du village qui déposent leurs gravats.

Le Maire prétend que non d'après lui ils vont à la déchèterie, j'en suis moins sûr.

Comme nous louons le parking, je lui ai suggéré de retirer les bennes comme ça cela évitera les dépôts en tout genre. Il doit le faire. Quand. a suivre.

PUISIEULX :

Cette année nous avons fermer plutôt que prévu, habituellement c'est vers la mi octobre mais là le niveau d'eau était devenu bien trop bas.

Actuellement ça remonte bien et nous pensons que pour l'ouverture ce sera bon. Nous prévoyons d'ouvrir le 14 mars 2015 si la météo le permet.

Comme chaque année il a été rempoissonné. Je vous ai donné le détail au paravent.

La réglementation reste inchangée, toute fois il y a encore certains PAPIS qui tentent d'emmenner des poissons en particulier les carassins dorés car ces poissons vendus en jardinerie coutent relativement chers, dans la plupart des cas ils sont destinés aux bassins d'ornement.

Je vous rappelle que celui qui sera surpris à le faire risque une exclusion de l'étang pour une année.

La aussi gros souci cet hiver, trois gros arbres ont été cassé par les bourrasques, les branches sont tombées sur la route et le grillage a été très endommagé.

Il a fallu quatre jours de travail avec cinq personnes pour réparer les dommages et ce n'est pas fini.

Que font les membres du comité et bien ils travaillent.

Il est vrai que pour certaines langues, c'est leur boulot, ils sont payés pour ça. Bizarre nous n'avons encore jamais vu l'ombre d'une fiche de paie, à moins que ce soit du travail au noir.

Quant au restaurant, c'est en plein air au coin du feu de quoi nous plaignons nous, heureusement c'est très convivial.

Je m'arrête là sinon je vais être taxé de faire du mauvais esprit.

VRAUX :

Là aussi comme les autres étangs toujours le problème des détritiques mais c'est tout de même moins grave que par ailleurs.

Toute fois l'entretien y est très lourd de grandes surfaces à tondre, beaucoup d'arbres et de buissons à éliminer.

A propos d'arbre il y a toujours celui tombé dans le grand étang à sortir mais l'agriculteur contacté dit toujours qu'il va le faire mais l'année est passée et nous sommes au même point. Donc à revoir.

L'an dernier j'évoquais l'ampleur de la tâche à accomplir malheureusement nous n'avons pas pu intervenir faute à la montée des eaux ensuite la canicule et surtout nous avons beaucoup de travail sur les autres sites.

Pour cette année nous espérons parer au plus pressé mais ce sera pas facile. En conclusion lorsque nous lançons un appel à de bonnes volontés pour nous aider vous pouvez constater que tout ne sera pas réalisable par les seuls membres du comité, car il faut le savoir aussi que parmi nous certains ne peuvent venir sur le terrain comme ils en auraient envie pour cause de problèmes de santé.

JOURNÉE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LE PÊCHE (FÊTE DE LA PÊCHE) :

C'est la quatrième année que nous l'organisons au Parc Léo Lagrange avec la bienveillance de la Ville de Reims.

La météo était favorable.

Nous avons accueilli avec plaisir 55 jeunes donc 20 de plus que l'année précédente.

Cela fut un succès mais il a été très difficile de répondre aux sollicitations car avec une cinquantaine de jeunes nous atteignons les limites de l'accueil tant au niveau moniteurs, matériel et d'emplacements.

D'autant que cette année beaucoup de moniteurs sollicités nous ont fait défaut.

Il faut dire que nous avons organisé cette fête le dimanche après la Fête Jeanne d'Arc peut être une bonne raison de ce succès.

C'est dommage car la date officielle pour cette fête à l'échelon national c'est le premier dimanche de juin.

C'est comme ça pour cette année nous l'organiserons probablement le 12 juin pour éviter ce problème.

Sinon les enfants se sont bien amusés, ils ont pris du poisson avec plus ou moins de bonheur et comme d'habitude ils ont été récompensés avec des lots de valeur égale.

Autre satisfaction cette année les parents ont joué le jeu contrairement à l'année précédente. Je n'en dirai pas plus.

Comme chaque année nous mettons en place des animations avec des pêcheurs chevronnés.

La pêche au Coup : Nicolas CUNY

La pêche de la Carpe à la grande canne : Thierry CAUET et son fils Kevin.

La pêche à la Carpe avec batterie et bateau amorceur : Alain FAUREAU dit le « Chef » avec ses collaborateurs Daniel MEYNARD et Dominique THIBAUX.

Bien entendu la pêche au coup c'était facile. Beaucoup de poissons.

La Carpe à la canne une de piquée malheureusement elle s'est réfugiée dans un obstacle qui n'avait rien à faire là.

Donc résultat casse assurée. Dommage pour Kevin qui a tout de même ramené l'objet en cause un vélo d'enfant.

Pour ce qui est de nos amis carpistes, là ce fut la cata... Aucun poisson de pris ce sont les aléas de la pêche. Pourtant le « Chef » était là mais rien n'y fit.

Fort heureusement nous les connaissons fort bien, ce sont d'excellents spécialistes.

Nous espérons qu'ils reviendront cette année pour prendre leur revanche.

Je voudrais remercier aussi les moniteurs venus nous aider.

Madame Danièle BILLA, Christian BILLA, Jean Claude BOCHEUX. James JOLY.

Et bien sur tous les membres du Comité.

Nous avons accueilli avec plaisir Monsieur Stéphane LANG Conseiller Municipale délégué au sport, qui nous a fait l'honneur de sa présence.

Madame la Journaliste de l'UNION pour son reportage

Et en clôture de cette journée un grand MERCI également aux généreux donateurs :

La Société Pascal PÊCHE

La Société TERRES et EAUX

Le Syndicat des Pêcheurs de Reims

En conclusion nous espérons vous voir encore plus nombreux cette année afin que puisse perdurer cette journée conviviale.

ANIMATION D'ÉTÉ :

En 2015 la nouvelle municipalité a décidé de ne pas reconduire la manifestation estivale Au Bonheur des Rives, c'est dommage car d'année en année elle prenait beaucoup d'ampleur.

Elle a organisé une autre animation au Parc Léo Lagrange.

Nous avons été sollicités mais nous avons décliné l'invitation car les conditions n'étaient pas du tout réunies pour que nous obtenions le succès des années précédentes.

Pour 2016 nous avons été contactés pour une journée Place au Sport au Parc courant septembre.

Là nous avons donné un accord de principe car il s'agira de faire découvrir la pêche aux enfants et aux adultes.

Peut être que cela servira à faire connaître notre activité et faire naître des vocations à de futurs pêcheurs.

SUCCÈS DE L'ATELIER PÊCHE ET NATURE (ÉCOLE DE PÊCHE) :

L'Atelier Pêche et Nature a donc été mis en place mi-septembre 2013 pour les enfants de 7 à 14 ans sauf pendant la période hivernale et les vacances scolaires. Il fonctionne donc au Parc Léo Lagrange le mercredi après midi de 14 à 17 heures.

Cette année la reprise est fixée le mercredi 16 mars à notre siège par des cours pédagogiques. Respect de la nature et de l'environnement, initiation sur la flore et la faune, montage de lignes, préparation des amorces, etc.....

Ils sont encadrés par 4 moniteurs chevronnés, il s'agit Madame Maryse ÉTIENNE, Jean Jacques ÉTIENNE responsables A.P.N. assistés de Messieurs Alain DUSAUTOIR et Jean Louis SAMUEL.

Cela fonctionne très bien mais il faut renforcer les structures. Un cinquième moniteur devrait venir compléter l'équipe en place. Il s'agit de Franck GAUTHIER membre du comité.

En 2015 nous avons eu le plaisir d'accueillir 11 jeunes ce qui a pratiquement doublé l'effectif par rapport à l'année précédente, c'est une grosse satisfaction mais là nous affichons pratiquement complet. 12 sera un maximum tant au niveau encadrement qu'au niveau emplacements dans le Parc.

De nouvelles techniques leur sont enseignées pour les plus chevronnés. Pêche à l'anglaise, pêche Feeder ainsi que la pêche à la carpe.

Les résultats sont très encourageants.

Trois d'entre eux ont participé à la Coupe de Noël au Port Colbert, c'était leur première dans le canal.

Et bien ils s'en sont sortis parfaitement, malgré le froid.

Tous ont pris du poisson.

Cela nous a fait vraiment plaisir.

MERCI à Alain et Jean Jacques qui les ont encadrés.

CHAMPIONNATS ET CONCOURS ORGANISÉS SUR NOS LOTS DE PÊCHE :

Comme chaque année nous organisons plusieurs concours :

- Un championnat corporatif en 4 manches de 4 heures
- Un marathon corporatif de 5 heures pour clôturer la saison.
- Un concours Poissons Chats aux étangs de Vraux le 14 juillet.
- Les 5 heures de Reims (le grand rendez vous de la saison). Cette compétition remporte chaque année un grand succès, elle s'est déroulée fin octobre dans le bief du canal entre le Pont de Vrilly et le lieu dit « les Palettes ».

Cette année c'est Monsieur Stéphane LANG qui nous a fait l'honneur de représenter la Ville de Reims. Merci également à Madame La Journaliste du journal L'Union pour son reportage.

Nous apportons également une aide logistique pour la :

- Coupe de Printemps organisée par la société Pascal PÊCHE et le club l'ENTENTE 51.

Tous les ans les membres du conseil d'administration participent à l'inter comité .cette manifestation regroupe une bonne partie des sociétés du département.

L'organisation a été confiée à l'AAPPMA « LE HOTU » de Saint Rémy en Bouzemont le 13 septembre 2015 sur le canal de la Marne à Matignicourt.

Le concours s'est bien déroulé sur deux heures.

Nous tenons à les remercier car ils ont très bien fait les choses.

Le challenge a été remporté per l'équipe de Pargny sur Saulx.

Bravo à eux.

Reims se classe deuxième.

Voici le classement :

1 ^{er} - ALTEMEYER Franck de Pargny sur Saulx	2810 points
4 ^{ème} - ÉTIENNE Maryse Reims	1600 points
5 ^{ème} - REMY Jean Pierre Reims	1120 points
8 ^{ème} - SAMUEL Jean louis Reims	940 points
11 ^{ème} - ÉTIENNE Jean Jacques Reims	770 points

Sur les sept pêcheurs de Reims aucun n'a été KP.

Les quatre premiers ont pris des brèmes elles étaient situées dans le même secteur.

Le calcul se fait au poids c'est le règlement nous devons l'accepter. Sinon par addition des places Reims, l'aurait remporté une nouvelle fois. A noter que notre ami Jean Louis a mangé la feuille c'est lui qui le dit.

Il avait la gagne à portée de main mais il a raté sa pêche.

La prochaine fois il sera probablement meilleur. Il nous doit une revanche.

Pour 2016 c'est Reims qui organise ce sera fin Août le lieu de pêche n'est pas encore défini

Maintenant je passe la parole à notre ami Daniel DULOQUIN responsable des compétitions pour vous commenter les différents résultats de l'année.

CHAMPIONNATS ET CONCOURS SUR NOS LOTS DE PÊCHE 2015

13 Championnats et Concours ont été organisé sur nos lots de pêche

Le Syndicat des Pêcheurs de Reims

Le Comité. Départementale 51 et

3 clubs de pêche de compétition à Reims

- Amicale Rémoise Pêche de Compétition
- Entente 51 Pêche Sportive
- Team Crazy Bait Sensas
- Plus un magasin de pêche-Pascal Pêche
-

Ces Championnats et Concours ont été organisé par :

Le Syndicat des Pêcheurs de Reims :

Un championnat CORPO de 4 manches de 5 pêcheurs par équipe :

9 équipes sont engagées pour ce championnat :

- Chamtor
- G.H.Mumm
- Pascal Pêche
- C.E.Peugeot
- Arcelor Mittal

- Sarlino A
- Sarlino B
- Syndicat des Pêcheurs de Reims
- Ville de Reims A.S.M.

Le résultat de ce championnat 45 pêcheurs par manche de 4 heures:

- 1^{ère} manche le 11/04/2015 REIMS Vrilly - Chamtor - poids de poissons pris à cette manche = 33.855 kgs
- 2^{ème} manche le 16/05/2015 REIMS Port Colbert-Arcelor Mittal - poids de poissons pris à cette manche = 56.700 kgs
- 3^{ème} manche le 06/06/2015 LOIVRE- Syndicat des Pêcheurs Reims - poids de poissons pris à cette manche = 10.280 kgs
- 4^{ème} manche le 03/10/2015 REIMS Vrilly-Chamtor - poids de poissons pris à cette manche = 21.080 kgs
- Classement Final par Équipe - 1^{er} Arcelor Mittal - 2^{ème} Syndicat des Pêcheurs - 3^{ème} Chamtor
- Classement Final Individuel -1^{er} VAN DER LINDEN Laurent - Arcelor Mittal

Un Marathon CORPO de 5 pêcheurs sur la même place : 6 équipes engagées

- 11/10/2015 REIMS Vrilly-poids de poissons de pris à ce marathon=7,500 kgs
- Classement Final - 1^{ère} Chamtor
-

Un concours - marathon aux poissons chats : 30 pêcheurs engagés

- 14/07/2015 VRAUX - poids de poissons de pris à ce marathon = 110,080 kgs - 5622 de poissons nuisibles de pris +
- Classement Final - 1^{er} BRACONNIER Jean Michel - Raquette Chalonnaise - il a pris 428 poissons nuisibles et 12 autres soit un total de 440 poissons pour 6 heures se pêche

Un concours - marathon à l'américaine - les 5 heures de Reims : 29 équipes engagées des départements 02-08-10-51

- 25/10/2015-REIMS Vrilly - poids de poissons de pris à ce marathon=42.700 kgs
- Classement Final - 1^{er} équipe - DERODE - MARTIN de FOLLEMBRAY 02

Nous avons aussi organisé au Lac du Parc Léo Lagrange - la Fête Nationale pour la Promotion de la Pêche pour des jeunes de 7 à 14 ans - 54 ont participé à cette journée - pas de classement - des lots ont été offert à chaque participant

Concours organisés par :

L'Entente 51 Pêche Sportive - 2 concours des + de 55 ans :

- 20/04/2015 REIMS Vrilly - 1^{er} VANLOMMEL Francis - Individuel Reims - poids de poissons pris de cette manche = 35.130 kgs - 29 pêcheurs
- 29/04/2015 LOIVRE - 1^{er} MICKIEWICZ Daniel - Entente 51 - poids de poissons pris de cette manche = 18.990 kgs - 23 pêcheurs
-

Concours organisé par Pascal Pêche avec l'aide de l'Entente 51 : 45 pêcheurs

- 12/04/2015 REIMS Port Colbert - Coupe de Printemps -1^{er} LACELLE Jacques - Individuel - poids de poissons pris = 57.520 kgs

Championnat organisé par le Comité Départemental 51 : avec l'aide de l'Amicale Rémoise et l'Entente 51

- 27 et 28/06/2015 REIMS Vrilly - Championnat 1^{ère} Division Départementale - 1^{er} THIRION Quentin de l'Entente 51 - poids de poissons = 57,980 kgs - 15 pêcheurs engagés
- Le 31/05/2015 REIMS Port Colbert - un Challenge Sensas - 6 équipes engagées

Concours organisé par l'Amicale Rémoise Pêcheurs de Compétition :

- 29/11/2015 REIMS Port Colbert - Coupe de Noël - DA SYLVA Diégo - SAINT QUENTIN-poids de poissons pris = 35,440 kgs - 33 pêcheurs
- 3 Jeunes de l'Atelier Pêche et Nature du Syndicat ont participé à cette Coupe - 1^{er} COUSINAT Geoffrey 1420 points - 2^{ème} MOREAUX Mihran 1320 points - 3^{ème} LAGHLID Sofiane 440 points

Page 18

Concours organisé par le Team Crazy Bait Sensas :

- Le 05/07/2015 à l'étang de GUEMAUCHAMP - 1^{er} BEAUVARLET Thierry -Poids de poissons pris à ce concours = 154.900 kgs - 12 pêcheurs

Les 13 épreuves de pêche ont totalisé un poids de poissons pris de 686,155 kgs pesés vivants et remis à l'eau vivants

Le Syndicat des Pêcheurs a participé à l'Inter Comités = Classement final AAPPMA 2^{ème} sur 10 équipes - Classement Individuel - 4^{ème} Maryse ÉTIENNE - 5^{ème} Jean Pierre REMY - 8^{ème} Jean Louis SAMUEL - 11^{ème} Jean Jacques ÉTIENNE - 14^{ème} Franck GAUTHIER GENSOU - 32^{ème} Julien BENOMART sur 58 participants

LA GARDERIE :

Nous allons passer au problème épineux qui nous ennui depuis plusieurs années : c'est la garderie. Comme l'année précédente nous avons eu quatre candidatures, malheureusement aucun ne correspondait à ce que nous recherchons. Nous n'avons donc pas donné suite.

Cependant une très bonne nouvelle, notre ami Daniel PICARD (que la plupart d'entre vous connaisse) il était jusqu'ici notre secrétaire a décidé de reprendre la garderie poste qu'il avait occupé il y a quelques années avec un certain succès.

Celui-ci connaît parfaitement la fonction, il a suivi plusieurs stages récemment pour se remettre à niveau car la réglementation évolue très vite.

D'ailleurs les Président ont été sollicités pour participer à certains modules ce fut une bonne initiative.

Daniel a obtenu son agrément fin décembre et a prêté serment au tribunal début janvier.

Donc tous les pêcheurs qui se permettaient de ne plus rien respecter vont devoir changer d'attitude.

Fini pour certains..... D'enfreindre la loi et colporte la bonne nouvelle un peu partout. Donc ils pêchent sans carte, pêchent aux leurres ou à la cuillère en période de fermeture, pêchent sur certains parcours non autorisés la semaine, d'autres braconnent etc. ...

Ils prennent des risques car contrairement à ce qu'ils pensent ils peuvent être contrôlés sans s'y attendre :

- Par la Gendarmerie
- Par la Police
- Par les Gardes de l'ONEMA
- Par certains agents de VNF assermentés
- Par les Gardes Fédéraux

Certains d'entre vous les ont déjà rencontrés.

A ce propos la brigade a été renforcée récemment par plusieurs éléments. Donc les contrôles seront plus fréquents.

Je tiens à vous faire savoir courant 2015, 6 procès verbaux ont été dressés par eux-mêmes sur les lots de Reims.

Qu'on se le dise les informations pour certaines choses circulent très vite (à tort ou à raison) celles-ci ont leur importance.

Nous allons passer maintenant à l'intervention des personnalités.

LES QUESTIONS DIVERSES :

Moment très important également ce sont les questions diverses.
Donc nous vous écoutons.

De Monsieur Jacques ROULANCE :

Ma question, disons plutôt ma réflexion, s'adresse à Monsieur le Président Fédéral d Département de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique DE CARLI Claude. Entre nous, j'aurai pu dire « cher ami » puisque nous nous connaissons de longue année puisqu'il a été mon Vice Président, puis mon successeur à la Présidence de la Fédération Marnaise en 2007

Mon propos concerne la réciprocité et la garderie particulière à la suite de plusieurs demandes fédérales, verbales et par écrits, nous avons finalement donné notre accord pour inclure dans la réciprocité la pêche sur nos étangs, dans le département de la Marne à VRAUX et dans le département de l'Aisne à VIEIL ARCY et à GUÉMAUCHAMP.

Autrement dit : tout pêcheur porteur d'une carte de pêche appropriée en réciprocité URNE ou INTERFÉDÉRALE à 95 € peut venir pêcher en plus des sociétaires sur tous les lots de la société, y compris sur nos étangs de jour, comme de nuit s'il s'acquitte en plus une licence pêche de nuit comme cela a d'ailleurs été décidé pour d'autres AAPPMA propriétaires ou locataires d'étangs en réunion à la Fédération.

Pour faire court : les étangs du domaine privé du Syndicat des Pêcheurs sont devenus à présent « Grand Public » puisque tout le monde peut venir y pêcher dans le respect de la réglementation.

Hors, il y a quelques temps, un groupe de pêcheurs carpistes de nuit, que nous connaissons bien pour leur sérieux à la cause de la pêche et de l'environnement. Sont venus au siège de la société pour nous demander d'intervenir pour mettre fin aux agissements d'un groupe de pseudo carpistes pêche de nuit, souldards certains, bagarreurs et ne respectant aucun règlement, arrivent en caravane, coupant les arbres pour faire du feu et laissant sur place des immondices d'ordures et les bouteilles vides de leur libation, y compris le papier hygiénique et le reste cherchant même à provoquer des pêcheurs respectant la réglementation. L'un d'eux même tire à la carabine à plomb sur les cygnes qui fréquentent l'étang. C'est vraiment dommage que ce groupe de pêcheurs sérieux doivent subir les sarcasmes de ces individus et pense qu'ils quitteront la société pour aller ailleurs pêcher en toute tranquillité.

Paradoxalement à cette situation, notre Garde Pêche Particulier officiel assermenté auprès du Tribunal, Monsieur Daniel PICARD, ne peut intervenir même en cas de constat d'infraction grave à la réglementation sur le domaine privé. Alors que son agrément préfectoral précise qu'il est bien commissionné pour exercer sa fonction sur tous les lots de pêche de la société y compris les étangs. Cela devient aberrant et incompréhensif de ne pas pouvoir intervenir sur les étangs en question, qui sont devenus des « ESPACES GRAND PUBLIC » du fait de la réciprocité.

Alors que Monsieur PICARD Daniel peut verbaliser sur les autres lots du Domaine Public de la société.

Réponse du Président de la Fédération Monsieur DE CARLI :

On ne peut pas verbaliser sur les étangs privés en réciprocité, il faut intervenir auprès de Monsieur le Préfet afin que notre Garde de Pêche Particulier puisse exercer efficacement et prendre les mesures nécessaires en cas d'infractions constatées sur nos étangs du domaine privé en réciprocités.

Un courrier sera envoyé à Monsieur le Président Claude DE CARLI pour intervenir auprès de la Préfecture. Affaire à suivre.....

Question d'un jeune pêcheur :

Pourquoi le magasin Passion Pêche ne vend pas de carte de pêche

Réponse du Trésorier Reynald RUFFIER :

Reynald a pris rendez-vous avec un des 2 frères pour la vente de carte de pêche sur internet. Quand j'ai téléphoné pour prendre rendez-vous pour la mise en place, je me suis fait insulter par cette personne, qui n'était pas soit disant au courant, et de plus la Fédération de la Marne a eu aussi de mauvaises relations avec ce magasin.

Le Président passe la parole à Claude DE CARLI Président de la Fédération de la Marne

Intervention de Claude DE CARLI :

Quelques informations pour la taille de poisson. Pour 2017 avec un arrêté préfectoral :

- Truite = 30 cm - 4 truite par jour
- Black Bass = 40 cm
- Sandre = 50 cm
- Brochet = 60 cm
- Quotas = 2 brochets + 3 autres carnassiers

Intervention de Monsieur Stéphane LANG :

Remerciement de l'invitation et excuse Monsieur ROBINET Arnauld retenu par un imprévu de dernière minute.

Qu'il sera toujours présent lors de nos manifestations

Lui-même pêche de temps en temps quand l'occasion se présente

Félicite l'acquisition du parcours de pêche sur la Vesle de Sept Saulx à Fismes

Il souhaite une bonne saison de pêche à tous.

Le temps est venu de conclure Mesdames et Messieurs, toute l'équipe du comité vous remercie d'être venu assister à nos travaux pour cette Assemblée 2015.

Nous vous remercions de votre aimable attention et vous invitons à prendre le verre de l'amitié.

A L'ANNÉE PROCHAINE

Fin de la séance à 11h45

Le Secrétaire :

DULOQUIN Daniel



ASSOCIATION AGRÉÉE de PÊCHE et
de PROTECTION du MILIEU AQUATIQUE
Depuis le 18 Juin 1893

Le Président :

Jean Pierre REMY